

Description

L'employé ou l'employée d'exploitation exécutent des travaux de nettoyage, d'entretien et de maintenance sur des bâtiments, des aménagements extérieurs et des infrastructures diverses comme des chemins, des parcs ou des espaces verts. Ils entretiennent également les équipements collectifs des bâtiments (chauffage, électricité, sanitaires, boiseries, etc.).

Leurs principales activités consistent à:

Nettoyage des bâtiments

- mettre en place une signalisation indiquant des travaux;
- entretenir les sols des locaux communs: hall, cage d'escalier, buanderie, toilettes, etc. selon les instructions reçues ou en suivant une liste de contrôle;
- traiter les revêtements spéciaux, les boiseries, les murs et les plafonds;
- laver les vitres, les parois d'ascenseurs;
- nettoyer et ranger le matériel utilisé;
- vérifier les stocks de produits de nettoyage et de matériel;

Entretien des bâtiments et des installations

- effectuer des petites réparations et remplacer des ampoules, des joints ou d'autres pièces défectueuses;
- s'assurer du bon fonctionnement des appareils et des installations, remédier aux éventuelles pannes ou faire appel à des spécialistes si nécessaire;
- soigner les plantes des halls d'entrée;
- éliminer les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement;

Entretien des espaces extérieurs

- assurer l'accès aux immeubles, déblayer la neige en hiver, nettoyer les places de parc;
- tondre les pelouses, entretenir les prairies et tailler les haies;
- soigner les arbres et les parterres de fleurs;
- composter les déchets végétaux.

Environnement de travail

Les employés d'exploitation exercent leur activité autant à l'intérieur des bâtiments qu'en plein air, en toute saison et par tous les temps. Ils travaillent de manière autonome ou en petites équipes sous la responsabilité d'agents ou d'agentes d'exploitation. Utilisant diverses machines et outils et manipulant parfois des produits toxiques, ils portent des protections et des vêtements adéquats (gants, chaussures de sécurité, masque). Lors de pannes ou de dérangements, leurs horaires de travail peuvent être irréguliers.

Formation

La formation d'employé ou d'employée d'exploitation s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) en entreprise;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande, Neuchâtel;
- cours interentreprises (14 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé ou d'employée d'exploitation.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement	100
Exécution de travaux de nettoyage et de la gestion des déchets	160
Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts	140
Culture générale	240
Sport	80
Total	720

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Autonomie et débrouillardise
- Résistance physique
- Habileté manuelle
- Ordre et propreté
- Disponibilité
- Facilité de contact

Perspectives professionnelles

Les employés d'exploitation trouvent des emplois principalement dans le domaine public: administrations communales, voiries, hôpitaux, écoles, églises, homes ou institutions de soins. Ils peuvent également être employés par des gérances immobilières ou des entreprises privées de nettoyage.

Aucune AFP n'a été délivrée en Suisse romande en 2015.

Perfectionnement

Les employés d'exploitation peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité d'agent-e d'exploitation. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Les employés d'exploitation ont également la possibilité de suivre des cours de perfectionnement mis sur pied par les organisations du monde du travail.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent de propreté AFP/Agente de propreté AFP
- Agent de propreté CFC/Agente de propreté CFC
- Agent d'exploitation CFC/Agente d'exploitation CFC
- Cantonnier/Cantonnière

Adresses

Association Romande des Concierges et Agent(e)s d'exploitation (ARC + ARAE)
1000 Lausanne
Tél.: 079 839 13 55
<http://www.concierges.ch>

Association suisse des agents d'exploitation
Secrétariat
Case postale 598
3076 Worb
Tél.: 034 445 89 90
<http://www.betriebsunterhalt.ch>

Association suisse des concierges (ASC)
Secrétariat des examens
Tribtschenstrasse 7
6000 Lucerne
Tél.: 041 368 58 03
<http://www.sfh.ch>

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)
Ecole des arts et métiers (EAM)
Rue de la Maladière 62
Case postale 212
2002 Neuchâtel 2
Tél.: 032 717 40 20
<http://www.cpln.ch>